Conseil de la Métropole AMP du 19 décembre 2019

Amendement à la délibération relative à l'Arrêt du projet du Plan de Déplacements Urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence (PDU) - TRA 002-16/12/19 CM

Présenté par Monsieur Jean-David CIOT, Président du groupe des élu(e)s SRDA « Agir Pour la Métropole »

A l'exposé des motifs :

« Les leviers d'actions

Pour répondre à ces enjeux et objectifs stratégiques, la Métropole développe une large palette d'actions afin de mettre en œuvre un système de mobilité global adapté aux spécificités du territoire. Ils s'organisent à travers 7 leviers d'actions, qui interagissent. Chaque levier décrit une stratégie générale puis un ensemble d'actions d'échelle métropolitaine.

4. Des espaces publics partagés et attractifs

Des espaces publics confortables et accueillants sont une condition déterminante pour développer les modes actifs et ainsi améliorer la cadre de vie et la santé des Métropolitains. La zone 30 devient la référence métropolitaine en matière d'aménagement des voies locales, notamment des centres-villes. En matière de livraisons, les communes de la Métropole devront harmoniser leur réglementation d'ici 2025. Le PDU organise la régulation du stationnement afin de contribuer au report modal vers les transports collectifs et les modes actifs, en contraignant le stationnement dans les centres-villes, en particulier celui des actifs sédentaires, et en le redéployant dans les parcs-relais. »

Il est proposé de rajouter le paragraphe suivant :

« Le PDU prend en compte les critères de taille, de densité et de maillage du territoire, pour l'ensemble des 92 communes composant la Métropole Aix-Marseille-Provence, afin de préserver la vitalité économique, culturelle et sociale des noyaux villageois et de réduire la désertification des centres-villes au profit des grands centres périurbains. »